



Un corporatisme non assumé ?

Corporatisme : défense exclusive des intérêts professionnels d'une catégorie déterminée de travailleurs (Définition du Larousse).



Introduction

Il n'est pas dans nos habitudes de répondre à la prose d'une autre Organisation Syndicale (OS). Chacune défend les intérêts qu'elle estime devoir être défendus. C'est normal même si nous n'avons pas toujours le même avis. C'est la démocratie et cela ne nous pose aucun soucis.

Depuis quelque temps néanmoins, une OS nous cite dans des tracts et comptes-rendus de CAPC (pas en termes élogieux vous l'aurez bien compris).

Exceptionnellement nous allons lui répondre.

Certaines choses méritent en effet d'être rappelées et précisées. Après chacun sera libre de se faire son opinion et le débat sera clos ; en tout cas en ce qui nous concerne.

Cette OS c'est la branche cadres de l'USD-FO (le SNCD-FO). Les tracts sont ceux des 12/10/2016 et 10/11/2016. Ils concernent la CAPC n°1¹.



I – Le fond de la discussion

Le SNCD-FO s'y vante d'avoir obtenu, entre autres, la **création de nouveaux débouchés de carrière comme Chefs de Services Comptables (CSC)**... À une période où les Recettes Régionales (RR) en métropole vont fusionner pour donner naissance aux Recettes Interrégionales (RI).

En page 1 du tract intitulé Flash Info Carrière A (daté du 12/10)² elle écrit : « Notons, que, dans le même temps, la CFDT-Douane ou SOLIDAIRES Douane, par exemple, assimilent « défense des parcours professionnels des cadres A » à « une revendication corporatiste » ... comme si les douaniers de catégorie A ne méritaient pas d'être défendus.

2 remarques au préalable :

- **les postes obtenus** (avec les indemnités correspondantes, qui, selon le SNCD-FO, seront inférieures à celles préalablement en vigueur) ne concernent pas la totalité de la catégorie A. Ils concernent **seulement l'encadrement supérieur** (A⁺ voire A⁺⁺ soit les IP, IR1 et supérieurs). On est donc très loin d'englober la totalité de la catégorie A.
- depuis 4 ans la DG s'ingénie à fermer et restructurer les services et annonce « des migrations massives d'agents » (dixit Mme DEBAUX, sous-directrice A). **La priorité n'est-elle pas d'abord de trouver des solutions aux agents restructurés ?**

1 Accessibles sur le site du SNCD-FO : <http://www.sncd.info> (rubrique Dernières publications)

2 Voir ici : http://www.sncd.info/documents/Flash_parcours_de_carri%C3%A8re_A_-_version_FINALE.pdf



II – Ce que nous en disons

Des C, B et A forcés à la mobilité

SOLIDAIRES l'affirme : *ne prendre en considération qu'une centaine de cadres supérieurs qui ne perdront ni leur emploi, ni leur résidence, ni de confortables indemnités alors que plusieurs centaines d'agents de catégories C, B et A vont devoir effectuer une mobilité forcée qu'ils soient en RR, dans des bureaux ou des unités SURV ?*

Oui cela nous dérange, car **ce n'est pas conforme à l'idée que nous nous faisons de l'équité** qui doit être mise en œuvre dans le traitement de la situation des agents. En sachant que pour nombre d'entre eux, les faibles indemnités versées par la DG ne compenseront pas les coûts induits par ces mouvements forcés.

Pluralité du syndicalisme

SOLIDAIRES s'occupe de TOUS les douaniers **sans distinction de grade. Nous défendons TOUS les services, qu'ils soient AG/CO ou SURV.** Et non un service ou un groupe de douaniers au détriment des autres.

Le SNCD-FO, et son nom y fait référence, ne défend que les cadres. Ce n'est pas lui faire injure que de le rappeler. Mais c'est à cette OS d'assumer cette politique de défense d'un groupe restreint de douaniers (donc une corporation).

Des A⁺⁺ préservés

Cela donne le désagréable sentiment que la DG préserve l'encadrement supérieur au détriment du gros des troupes. **Pour mieux leur faire appliquer le Projet Stratégique Douanier (PSD) ?**

À un moment où certains A⁺⁺ appliquent sans état d'âme et la main sur le cœur le PSD, cette situation choque.

Pluralité des besoins

À un moment où le protocole Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR) va figer les carrières des C, B et A dans des échelons fixes ; certains, déjà non concernés par ce protocole vont bénéficier de nouveaux avantages financiers et pour un certain nombre sur le poste actuellement occupé ! Alors que les postes correspondant vont disparaître.

Comment les agents sont-ils supposés prendre cela ? Pour SOLIDAIRES, **l'urgence est de s'occuper des futurs déserts douaniers** (on ne peut s'empêcher de penser à la DR d'Auvergne³).

En résumé

Il ne s'agit pas de « taper » sur les A⁺ et A⁺⁺ bêtement pour se faire plaisir. Mais il est grand temps de rappeler que – par définition – sans agents, ces postes d'encadrement supérieur et de (haute) responsabilité n'ont plus aucune raison d'être.

Le fossé entre la haute hiérarchie et les agents n'a jamais été aussi grand. Il serait bien venu de ne pas l'accroître encore davantage⁴.

Paris, le lundi 28 novembre 2016

3 Pour se rafraîchir la mémoire, on pourra utilement relire notre tract du 16/11 : [Projet Stratégique Douanier \(PSD\) en Auvergne. No limit !](#)

4 Dernier exemple en date de l'attitude de certains cadres A⁺⁺ : [Snobisme hiérarchique à un péage.](#)